**Déclaration de Banjul**
**Adapter l'Agenda 2030: mettre à profit les pratiques efficaces**
**29 OCTOBRE 2019**

**Saluant** la participation de la Côte d'Ivoire, La Gambie, le Ghana, la Guinée-Bissau, la Guinée, le Liberia, le Sénégal et la Sierra Leone au Forum « Adapter l'Agenda 2030 au niveau local : mettre à profit les pratiques efficaces »,

**Exprimant** notre reconnaissance au Gouvernement de La Gambie d'avoir accueilli le premier Forum sous régional sur le thème de la localisation de l'Agenda 2030.

**Reconnaissant** les efforts et soutien fournis par des organisations internationales telles que le Secrétariat Permanent Sénégalo-Gambien, les Equipes de Pays des Nations Unies, le Fonds d'Affectation Spéciale des Nations Unies pour la Sécurité Humaine, l'International Peace Institute et autres partenaires, qui ont contribué à la réussite de ce premier Forum d'échange sur l'Agenda 2030 à Banjul.

**Reconnaissant** également que les enseignements tirés du Forum peuvent être partagés et appliqués non seulement à l'échelle régionale mais également à l'échelle mondiale, et cela afin d'accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2030 ;

**Soulignant** que la mise en œuvre de l'Agenda 2030 est un processus impliquant une multiplicité de parties prenantes agissant à de multiples niveaux, nécessitant ainsi une approche institutionnelle nouvelle, un dialogue inclusif, ainsi qu'une forte complémentarité entre les différentes compétences gouvernementales – au niveau local, infranational, national, régional et mondial – sans oublier les communautés qu'elles servent et représentent ;

**Soulignant** que la localisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) est essentielle pour améliorer la mise en œuvre de l'Agenda 2030, accompagnée d'un processus du bas vers le haut qui permet une appropriation aux niveaux infranational et communautaire, d'une transparence gouvernementale et d'une responsabilité réciproque, permettant aux ODD de fournir un cadre structurant intégré qui favorise un développement local et territorial ;

**Reconnaissant** que l'engagement de la communauté internationale dans la localisation de l'Agenda 2030 et leur soutien des approches du bas vers le haut en collaboration avec les gouvernements et organisations régionales dans le contexte de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement ;

**Reconnaissant** que l'année 2020 inaugure la « décennie d'action » et nous avons que 10 années pour atteindre les buts et objectifs de l'Agenda ;

Nous, les huit pays réunis à Banjul, avons résolu de mettre en œuvre les actions suivantes :

1. S'engager à localiser l'Agenda 2030 en renforçant les institutions locales et en développant les capacités des communautés ;
2. S'engager à accélérer le développement communautaire par le biais d'approches innovatrices, inclusives et participatives ;

3. S’engager à organiser un Forum d’échange annuel afin de mesurer les progrès accomplis et tirer les enseignements ;
4. S’engager à mettre en place les mécanismes d’appui pour la localisation l’Agenda 2030 et harmoniser l’aide internationale avec les ressources nationales afin de mettre à l’échelle les initiatives locales d’une manière durable qui accroît leur impact.